



Les sauteurs, une histoire étonnante

Comme bien des pratiques humaines, techniques ou artistiques, celle des sauts d'école est apparue dans un contexte particulier et favorable, qu'on ne peut pas dater précisément. Cette situation correspond aux nombreux échanges avec l'orient, notamment Byzance, et sur un phénomène assez particulier : celui du développement de la vie des cours dans une période particulièrement faste pour l'Italie. La Renaissance en effet a ouvert de nouveaux horizons par l'accroissement des échanges commerciaux favorisant le développement d'une culture de cours.

Les principautés de l'Italie créent ce contexte si particulier et favorable aux évolutions. Les pratiques équestres intègrent cette étonnante mobilité du cheval oriental, observée lors des échanges. La richesse des principautés donne les conditions nécessaires pour faire évoluer le paraître à cheval bien au-delà des *entrées* qui témoignaient de la hiérarchie sociale dans la ville.

Les tournois sont admis dans une société où les besoins de la guerre répondaient à une finalité équestre précise. Les jeux d'exercice, tels que la quintaine, complètent les défilés et évoluent vers des jeux plus chorégraphiques qui se substituent au spectacle des joutes si meurtrières, dont l'exemple le plus célèbre sera rapporté par Madame de Lafayette dans *La princesse de Clèves* : la mort du Roi Henri II.

Avec la Renaissance, on sort progressivement de ces lourdeurs chevaleresques pour créer ces fêtes dans les cités italiennes. Ces divertissements équestres visent la mise en valeur des familles princières par des cérémonies dont les exigences esthétiques donnent un nouvel élan à l'équitation jusque-là centrée sur des jeux d'exercice visant la guerre. Les conditions de la naissance d'un nouveau répertoire sont là et la jeunesse des cours s'en empare ; Voltaire dira : « à ces pas d'armes, aux combats à la barrière, à ces imitations des anciens tournois partout abolis, ont succédé les combats contre les taureaux en Espagne, et les carrousels en France, en Italie, en Allemagne » et de conclure : « il s'est fait des révolutions dans

les plaisirs comme dans tout le reste. »¹

On passe ainsi du chevalier (écuyer) au cavalier (cavalerie) avec cette théâtralisation des pratiques guerrières. Cette mise en spectacle correspond à de nouvelles techniques qui explorent les possibilités du cheval et débouchent sur les airs relevés aux côtés d'autres jeux comme la traditionnelle course sans selle du Palio dans la ville de Sienne.

Parallèlement, les harnachements, les habits luxueux contribuent à renforcer la distinction sociale, qu'attestent bien des tableaux où les chevaux accompagnent cette mode qui découle de l'influence culturelle de l'Orient², Byzance et du monde arabe.

L'origine italienne de l'art équestre européen

D'où partons-nous concernant les sauts d'école : des faits, des écrits évidemment que nous allons rappeler alors que beaucoup d'idées fausses se sont développées à partir de légendes urbaines !

Commençons par le témoignage de Montaigne, dans *Les essais*, au chapitre « Des destriers »³. Ce texte montre bien la place et le rôle des sauts avec ici un aspect totalement involontaire de sauts lors d'une bataille, il rapporte ceci : « Et ce que les italiens disent, qu'en la bataille Fornouë⁴, le cheval du Roi Charles se déchargea à ruades et pennades⁵ des ennemis qui le pressaient, qu'il était perdu sans cela : ce fut un grand coup de hasard, s'il est vrai ».

De tels airs demandent en fait force, attention, réactivité

1. Voltaire, *Essais sur les mœurs et l'esprit des nations*, Garnier, 1990, Tome 2, chap. XCIX, Des tournois, p. 35, s.
2. Dont témoignent les tableaux de Delacroix et Eugène Sue qui publie *Arabian Goldophin* (1846)
3. Montaigne, Michel de, *Les Essais*, Chapitre XLVIII, édition de 1595.
4. Charles VIII remontait de Naples vers le nord et réussit à forcer le passage à Fornoue le 4 juillet 1495.
5. Pennades : ruades, coups de pied.





du destrier et beaucoup de tact de la part du cavalier. Ils ne correspondent pas du tout au contexte d'une bataille (fatigue, bruit, durée, attention), ni à lourdeur des armures et des armes. Ils auraient été un danger pour ceux, qualifiés de piétaille, qui entouraient à pied le chevalier. Les cavaliers avaient bien d'autres préoccupations qui ont conduit à faire progresser le dressage de ces chevaux destinés aux batailles : la maniabilité, et non pas à ces fantaisies équestres faites pour briller dans les chorégraphies des carrousels. Une telle « explication » n'a plus cours et correspond à une légende toujours vivante ! Mais les airs relevés ou sauts étaient déjà pratiqués à cette époque comme rapporté ici, dans les mémoires de La Vigne: « *en faisant leurs grands saulx, ruades et pennades si très gayer que tout le monde prenoit plaisir à les voir* » (Fig. 1.).

Comment définit-on les sauts ou airs relevés ? Lisons La Guérinière : « *Les sauts qui sont plus détachés de terre que le terre-à-terre, s'appellent Airs relevez, qui sont en usage dans les bonnes écoles, ils sont au nombre de sept : la pesade, le mézair, la courbette, la croupade, la ballotade, la cabriole, le pas et le saut* »⁶. Cette définition utilise deux expressions : les airs relevés et sauts.

Rappelons le contexte : si le cheval est très présent dans la société du XV^e siècle, notamment pour les déplacements montés et le transport des marchandises, il est également un symbole du pouvoir car remonte la noblesse, c'est un facteur essentiel de la représentation sociale. Les cérémonies et les fastes équestres vont se faire le reflet de nouveaux usages, des modes de l'époque.

Les auteurs connus de cette période riche pour l'équitation qui commence dès le XV^e siècle : Rusé, Rufus ; c'est à partir de 1550 que les textes fondateurs de l'équitation moderne sont publiés et que des écuyers sont rentrés dans l'Histoire : Grison, Fiaschi, Ferraro, Corte, Caracciolo, de Pavari, Siliceo Massari, Malatesta, ... Ces traités, livres et manuscrits sur le cheval seront beaucoup réédités, ils concernent les embouchures, les équipements et l'équitation ; publiés en italien, parfois en français ou dans les deux langues. Les dessins qui accompagnent cette production passent de simples schémas et plans de terre jusqu'à La Broue, à des gravures plus riches en informations

6. La Guérinière, François Robichon de, *École de cavalerie*, Chap. XVIII, Des airs relevez, 1733

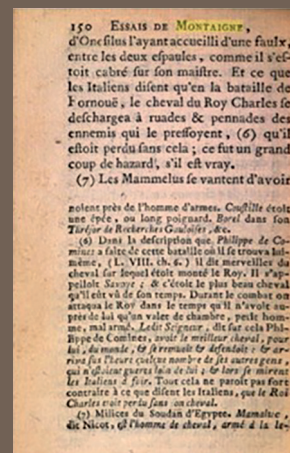


FIG. 1. - *Essais de Montaigne*
© Domaine public

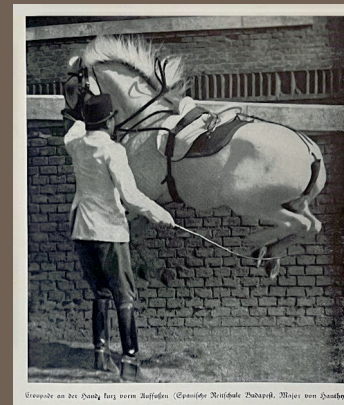


FIG. 2. - Groupade au travail à l'École de Vienne
© Extrait du livre : *Die Edlen Lipizzaner Ackerl.*
(Photo Stessi Schasselhofer)
- Weimar 1942

et qui aident à mieux comprendre l'équitation dès Pluvinel et La Noue.

C'est à partir de ces témoignages que l'on peut cerner l'évolution de cette équitation destinée, au-delà du dressage pour la guerre, au nouveau chapitre des airs relevés, on peut dire qu'avec eux l'art équestre commence. Cette nouvelle finalité artistique vise le spectaculaire et se situe au-delà de la maniabilité vitale des tournois.

Le premier traité connu est de Frédérique Grison vers 1550, le nom de cabriole (écrit Capriole avec un P), le saut du cheval imitant le saut du cabri (Fig. 2.).

Des airs relevés pour la guerre ?

À l'époque des tournois les sauts n'étaient pas encore utilisés, les chevaux trop lourds et caparaçonnés, l'armure et les lances faisaient que la maniabilité n'était pas encore bien développée. Ce sont les progrès de celle-ci qui ont abouti à la naissance des airs relevés, mais aussi la volonté des jeunes chevaliers de la Péninsule d'imiter ce qu'ils avaient vu dans ces sortes de fantasia en orient ; pour eux une forme nouvelle du contrôle du cheval offrant de nouvelles possibilités. Ces mouvements relevés sont devenus, dans les cours italiennes



de la renaissance, un véritable phénomène de mode par le moyen qu'il offrait à la jeunesse de montrer sa maîtrise des chevaux. Il semble probable que les premiers sauts aient dû être des courbettes (au sens de pesade haute). Le piaffer étant déjà acquis servait à mettre le cheval sous pression. Les gravures des premiers livres italiens montrent des sauts pas vraiment aboutis, comme un « saut de mouton ».

Les écuyers de la Péninsule ont fait preuve de créativité dont les livres vont témoigner de ces airs et de leur préparation ; ils vont devenir les sauts d'école. A la fin du XV^e siècle, plusieurs écuyers français vont dans les cours italiennes se former à la nouveauté, et aux méthodes et progressions. Dans ce contexte, se développent des carrouzels, organisés en chorégraphies spectaculaires ornées de sauts d'école, dont la période classique fixera les codes.

Ce qui est certain maintenant c'est que les airs relevés n'étaient pas utilisés dans les combats pour plusieurs raisons, au cas où le témoignage de Montaigne n'y suffirait pas :

1. les sauts d'école nécessitent des chevaux en pleine possession de leurs moyens donc sans fatigue et entraînés ; or les longs voyages et attentes qui précédaient souvent les combats à cheval les aurait rendus peu plausibles ;
2. l'équipement des cavaliers était très lourd : armure, lance, épée, bouclier, et selle, ce qui rend ces sauts irréalistes pour la guerre ;
3. la très exceptionnelle représentation picturale (peut-être l'unique) d'une ruade⁷ et qui est peut-être une défense du cheval contre la pique d'un lansquenet, est celle de *La bataille de San Romano* (1438), la grande peinture de Paolo Uccello que l'on peut voir, à Florence, au Musée des Offices. On pense en la voyant à la description des Essais de Montaigne.

Airs relevés selon les auteurs

L'introduction des airs relevés en France.

Ils furent pratiqués du XVI^e au XVIII^e siècle et transmis à la postérité par d'innombrables gravures et tableaux. La Broue reste l'héritier français de l'enseignement de l'école napolitaine (Pignatelli, Ferraro, Grisone, Corte et Fiaschi) : il publie en 1593 avec « *Des préceptes du cavalier* » un

7. Uccello, Paolo, *Battle of San Romano* (1438-1440), Florence, Musée degli Uffizi

témoignage essentiel ; il s'y montre méthodique et introduit une relative douceur, préconise les flexions, mais il se montre aussi très brutal et utilise des mors compliqués et incroyablement sévères et des moyens puissants pour aller à sa fin. Il va jusqu'à recommander de couper la langue (et montre l'instrument nécessaire !), utilise de nombreux caveçons à pointes, et donne 90 pages de mors, inspirés de Fiaschi, et dont la puissance impose une main légère⁸.

La Broue, même s'il a quelques formules douces et quelques exercices méthodiques, n'est pas encore de cette École française lorsqu'il écrit : « *le cavalier lui baillera quelques bons coups d'esperons, des deux côtés ensemble,* » ! Il s'étend sur les châtiments des chevaux rétifs ! Rétif est le mot le plus fréquent dans son livre, véritable inventaire des résistances et difficultés que peut rencontrer un cavalier. Il incite même à l'emploi d'une perche avec un aiguillon ! Ses écrits plaident contre lui, mais il est quand même sur le chemin du bon sens lorsqu'il dit : « *on doit mener à la chasse le cheval qui assure le cheval, l'allegérit et le fortifie* ». Il consacre près de 15 pages aux *Airs et manèges relevés* dont l'air des courbettes et groupades (p 138-153). On est loin de Pluvinel (Fig. 3.).

Contemporain de Shakespeare et de Descartes, Pluvinel est écuyer du roi Louis XIII dont il fit l'éducation équestre, son ouvrage *L'Instruction du roi en l'exercice de monter à cheval*, s'appuie sur de très nombreuses gravures illustrant le dialogue entre le Roi et lui. Il donne principes et progressions. Cet ouvrage est incomparablement supérieur aux écrits antérieurs.

Au fil des ans ces différents mouvements vont être codifiés : on les retrouve décrits par des dessins bien détaillés avec dialogue explicatif chez Pluvinel⁹. La Noue consacre lui un titre entier à « *Pour apprendre aux chevaux à danser, à fin de servir aux carozels* ». La Guérinière, écuyer de Louis XV est le plus précis et clair sur les sauts d'école. A cette époque, les sauts d'école sont dans toutes les académies et figurent

8. Chénier, Ernest, « Etude des mors aux XVI^e et XVII^e », p 79 – 92, dans *Les arts de l'équitation dans l'Europe de la Renaissance*, VII^e colloque de l'École nationale d'équitation, sous la direction de Patrice Franchet d'Espèrey, Acte Sud, 2008.

9. Pluvinel, Antoine de, *L'Instruction du Roy Paris*, 1625 ; La Noue, Pierre de, *La cavalerie française et italienne* Strassbourg, 1620 ; puis l'italien Galiberto, Gio: Battista di, *Il cavallo da maneggio. ove si tratta della nobilissima virtu del...* Vienne, 1650





au programme de tous les carrousels, ils sont la grande mode de l'équitation savante, Daniel Roche parle même de « L'Age des carrousels¹⁰ ».

La courbette, un nom qui parle

Le mot courbette, qui est apparu à l'origine parce que le cheval paraissait imiter le saut du corbeau qui progresse par petits bonds sur les pattes postérieures, vient, comme beaucoup de termes d'équitation, du nom italien du corbeau : corvo ou corvetta. Vienne et Jerez la présentent encore dans cette forme originale. Décrite ainsi par La Guérinière : « La courbette est un saut, dans lequel le Cheval est plus relevé du devant, plus écouté et plus soutenu que dans le Mézair, et où les hanches rabattent et accompagnent avec une cadence basse et tride, les jambes de devant dans l'instant qu'elles retombent ». Cela doit être assez proche de la courbette viennoise.

Au nombre des exercices préparatoires, on doit pouvoir parer sur les hanches (le mot en italien signifie arrêt), c'est-à-dire arrêter sur les hanches. D'autres exercices particuliers se font par l'exercice du pilier unique pour assouplir préalablement le cheval, qui débouche sur l'emploi des doubles piliers, apparus avec Pluvinel dont il disait qu'ils donnaient de l'esprit aux chevaux. À son époque, on en pratique encore quatre qui sont (le terre-à-terre qui n'est pas un saut d'école) les courbettes, les cabrioles, le pas et le saut. Il définit précisément les cabrioles où le cheval bondit en l'air imitant le saut du cabri, d'où son nom de cabriole. Le Roi pose la question à Pluvinel des qualités nécessaires ; réponse de Pluvinel : « si il se trouve à la vérité si peu de chevaux qui peuvent naturellement bien manier à cabriole que je que je n'en ai jamais vu en votre royaume que quatre qui avec force et légèreté tout ensemble ayant manié de cette terre et encore des quatre j'en ai vu qu'un seul qui ait atteint cette perfection ; le saut d'école était quelque chose de très rare, donc il va y avoir beaucoup de chevaux dressés à ce moment-là qui le réalisait bien aux yeux bien évidemment des écuyers. » (Fig. 4.)

La Noue¹¹ décrit précisément les exercices utilisés à son époque (celle de Pluvinel) pour dresser les chevaux : « tant

pour le plaisir de la carrière

10. Roche, Daniel, *Histoire de la culture équestre*, tome 3, *Connaissance et passion*, Editions Fayard, 2015, p. 250.

11. La Noue, Pierre de, *La cavalerie française et italienne ou l'art de bien dresser les chevaux*, Strasbourg, 1620

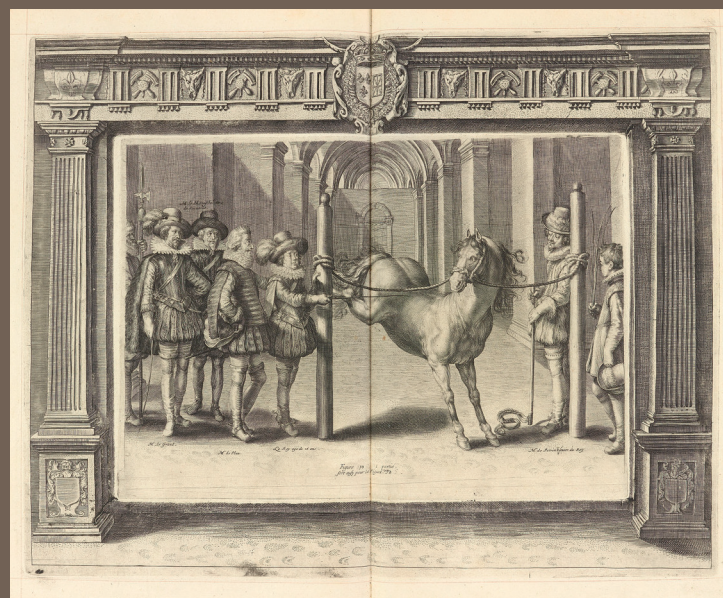


FIG. 3. - Pluvinel, croupade dans les piliers © IFCE - ENE



FIG. 4. - La cavalerie française et italienne © Collection privée

et des carrousels, que pour faire le service de la guerre » ; il est assez novateur dans les solutions permettant de développer l'équilibre et le dressage du cheval. C'est plus une série de procédés pour pallier les difficultés que l'on peut rencontrer au cours d'un dressage, préconisant l'importance de la douceur, des récompenses et du repos. « Le cheval ne se corrige pas par toutes sortes de châtimens rigoureux, mais bien par la science et la patience de ceux qui l'ont à corriger et dresser ». La troisième partie de son traité (un tiers du livre) a pour titre : *Des airs de manège relevés*. Il rejoint en cela Pluvinel et s'éloigne de La Broue





FIG. 5. - Selle à piquer - École de cavalerie, contenant la connaissance, l'instruction et la conservation du cheval, avec figures en taille douce / par M. de La Guérinière Auteur : La Guérinière, François Robichon de (1688-1751). De l'imprimerie de Jacques Collombat, premier imprimeur ordinaire du Roi, MDCCXXXIII, 1733 © Collection privée



FIG. 6. - La cabriole classique - École de cavalerie, contenant la connaissance, l'instruction et la conservation du cheval, avec figures en taille douce / par M. François Robichon de La Guérinière (1688-1751). De l'imprimerie de Jacques Collombat, premier imprimeur ordinaire du Roi, MDCCXXXIII, 1733 © Collection privée

dont les procédés ne peuvent aujourd'hui que révolter. Il y traite des airs de courbettes, ballottades et cabrioles pour « apprendre aux chevaux à danser, afin de s'en servir aux Carrouels ». Troisième traité complété par les exercices de la lance, courses de bagues, ... Quelques années plus tard, le Grand carrousel du Louvre sera donné à Paris, en 1662, Louis XIV en fera un symbole de son pouvoir.

Versailles sera la référence mais l'écuyer le plus célèbre sera au Louvre, sous Louis XV : La Guérinière¹², ce contemporain de Montesquieu, qui vit un siècle après Descartes, vante dans son ouvrage si célèbre l'utilisation des piliers pour le dressage, comme préparation aux airs bas et relevés que l'on demandait alors dans les manèges dans un équilibre « assis ».

École de cavalerie (extraits - chapitre 18)

Les méthodes de dressage des sauteurs ont, sur la longue durée, peu évolué, le poids de la tradition certainement. L'aboutissement de cette longue période des sauts d'école

figure dans les définitions de La Guérinière, en voici quelques extraits.

La Guérinière précise que « pour dresser un cheval l'écuyer doit avoir senti l'inclination naturelle et évaluer si le cheval est doué ou non pour un saut. Il faut de la vigueur de la souplesse et de l'équilibre et de plus un cheval de bon caractère ».

Il précise : « un cheval de bonne force, celui qui est nerveux et léger, qui distribue ses forces naturellement uniment et de bonne grâce, qui a l'appui de la bouche légère et assurée, qui a les membres forts, les épaules libres, les boulets, les paturons et les pieds bons, et qui est de bonne volonté : ceux qui ont la bouche fausse et l'appui faible ont presque toujours la tête en désordre à la descente de chaque saut, ce qui est très désagréable ».

Il complète : « quand on trouve un cheval qui a quelqueune de ses imperfections, il ne faut songer à en faire un sauteur ».¹

Article premier Des pesades.

« La pesade est un air dans lequel le cheval lève le devant fort (notre future courbette de Saumur) dans une place tenant les pieds de derrière ferme à terre, sans les avancer ni les remuer. Ce n'est point à proprement parler un air relevé que la pesade. Le devant comme dans les autres est et ne se détache pas de terre mais, comme on se sert de cette leçon pour apprendre un cheval à lever légèrement le devant, à plier les bras de bonne grâce et à s'affermir sur les hanches pour préparer à sauter avec plus de liberté, on utilise la pesade à cette fin. »

L'exemple et les statues équestres notamment des rois montrent des chevaux très assis avec les flexions des articulations postérieures (dans un rassembler accentué) et des épaules élevées, reflet du cheval léger dans ses épaules pour tourner facilement dans cet équilibre sur les hanches, nécessaire aussi pour les sauts d'école. La Guérinière dit : « lorsqu'on a rencontré un cheval de bonne force et de bonne disposition, il y a encore une chose à examiner, c'est de savoir juger quelle nature de saut lui est propre afin de ne point forcer un air qui ne convient ni à son naturel ni à sa disposition et avant de lui former cet air, il faut qu'il y ait été assoupli et rendu obéissant aux leçons dont nous avons donné le principe et notamment l'épaule pendant le travail sur les cercles (Fig. 5.)».

Pour la réalisation des airs relevés, il faut à la fois une grande impulsion et un équilibre particulier qui permet au cheval de bondir, de s'élever au-dessus du sol afin de réaliser un saut. La préparation est donc essentielle et repose sur cette maîtrise de l'équilibre et de la vitesse qui créent les

12. La Guérinière, François Robichon de, *École de cavalerie contenant la connaissance, l'instruction et la conservation du cheval*, Paris, 1733.



conditions nécessaires aux sauts, en langage moderne on dirait que c'est un prérequis nécessaire mais peut-être pas suffisant. Encore faut-il les apprendre au cheval. Car les sauts d'école étaient un aboutissement.

Newcastle, un siècle plus tard, préconise la méthode des piliers pour assouplir le cheval dont il s'attribue l'invention¹³ ; quatre autres écuyers durant le siècle s'expriment sur ce moyen des piliers notamment du Plessis de la vallée, Vandeuil et Gaspard Saunier. Le Baron d'Eisenberg publie en 1727, à La Haye, en français une *Description du manège moderne* où les airs relevés ont une grande place. Noter également *L'Instruction royale pour régler les principes d'équitation* de 1782, qui précise dans les moyens pour dresser les chevaux une approche nouvelle : « *La douceur et la patience sont absolument nécessaires pour dresser les chevaux ; on ne doit exiger d'eux que ce que leur force leur permette de faire, et on ne doit employer les châtiments que pour dernière ressource* »¹⁴.

Une période de transition : Aubert, d'Aure Baucher et les autres

L'évolution des airs relevés en France continue après la Révolution, qui mit un terme aux écuries royales. Le comte d'Aure¹⁵, contemporain de Victor Hugo et de George Sand, deviendra écuyer en chef de l'École de cavalerie en 1847 ; il note un intérêt assez particulier pour les sauts d'école, disant qu'ils « *ont beaucoup d'analogie avec les chevaux qui se défendent (cheval qui se pointe) et les sauts d'école finalement habituent les élèves et étaient utilisés dans la formation des cavaliers dans l'école de Saumur. Pour développer son lien nécessaire dans la souplesse de son dos pour permettre au corps de se lier au mouvement du cheval et le comte d'Aure précise ces exercices obligeant à rechercher les points de contact des cuisses, des genoux, le grain des jambes, pour se lier au cheval et conserver leur tenue* ».

Baucher, contemporain d'Eugène Delacroix, se pose en réformateur de toutes les doctrines, ou plutôt en novateur

aux yeux de qui rien du passé ne méritait de subsister. Il exprime donc un avis

13. Cavendish, William duc de Newcastle, *La Méthode nouvelle pour dresser les chevaux*, Anvers, 1657.

14. Paris, *Instruction royale*, Imprimerie royale, 1782.

15. Aure, Antoine comte d', *Traité d'Equitation, précédé d'un aperçu des diverses modifications et changements apportés dans l'équitation du XVI^e jusqu'à nos jours...*, Paris, Leneveu, 1844.

opposé : « *les leçons dans les piliers sont plus propres à former des casse-cous que des écuyers, et je les ai bannis de mon manège. Je crois en effet, que ces réactions violentes mettent le cavalier dans un état de contraction excessive qui lui donne une raideur nuisible lorsqu'il éprouve les mêmes défenses de la part d'un cheval en liberté* ». Baucher, qui prend position ici contre les sauts d'école, et suit en cela la société du moment. Son penchant cartésien, visible dans ses méthodes comme dans ses principes, l'a amené à s'opposer à l'aspect *naturel* de l'équitation qui respecte l'instinct du cheval et représentée par le comte d'Aure, dite à anglaise, que ce dernier relie à l'ancienne équitation de Versailles comme Pierre-Antoine Aubert, l'opposant majeur à François Baucher, qui lui prône de détruire puis réduire les forces instinctives. Ce sont des approches en opposition forte qui portent sur la nature de la relation homme-cheval dont on trouvera un autre exemple avec l'approche *naturelle* de Caprilli avec l'équitation italienne¹⁶.

L'emploi du sauteur aux piliers, décrit dans l'album de planches du *Traité* d'Aubert, a été conservé à Saumur par l'École de cavalerie puis l'École nationale d'équitation, il a évolué au fil des ans notamment en ce qui concerne la position du cavalier et l'emploi des piliers, remplacé par le travail au mur. Les équipements en revanche n'ont pas évolué.

Les équipements : piliers, selle à piquer, gaule, ...

De la selle de combat à la légende.

Le sauteur dans les piliers est muni d'une selle spéciale la selle à picquer (ci-contre) (décrite par La Guérinière puis dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert) selle particulièrement solide qui dérive des anciennes selles utilisées au temps des tournois. Cette selle comporte des bâtes sur le troussequin de la selle : « *les bâtes servent à tenir un cavalier plus ferme dans sa selle : elles sont plus élevées aux selles à picquer, leur hauteur doit être d'environ quatre pouces* ». Elle donne une assise plus forte pour rester en selle lors des mouvements violents (Fig. 6.).

Cette selle qui est toujours en vigueur, à Saumur, est toutefois utilisée sans étriers, montrant ainsi le lien avec la mise en selle résultant de la finalité des sauteurs dans l'École

16. Francqueville, Alain, *Pour le bien-être du cheval, l'équitation italienne de la Renaissance à demain*. Colloque de Rome CONI, FISE. Sept 2022





FIG. 7. - Témoignage de Aubert sur les sauts lors du premier carrousel de l'École de Saumur. *Traité raisonné d'équitation, d'après les principes de l'école française* par P.-A. Aubert, éditeur Anselin et Gaultier-Laguionie, Paris, 1836 © Collection privée

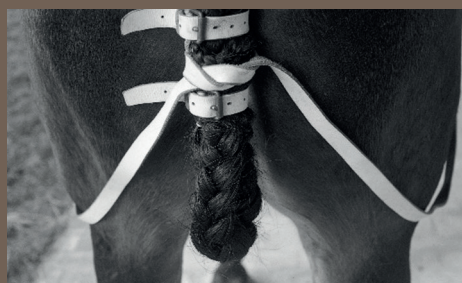


FIG. 8. - La queue du sauteur © IFCE

de cavalerie à Saumur depuis Cordier. Dans les gravures de La Guérinière, les sauts d'école sont réalisés, comme ici, avec étrières. Enfin, la queue du sauteur qui pourrait fouailler le visage du cavalier avec ses crins est nattée et tressée dans un trousse-queue (en photo ici) retenu par des courroies, très utile lors des coupables et des cabrioles (Fig. 7., 8.).

Des piliers

C'est Cordier¹⁷, fidèle aux pratiques de la Grande écurie de Versailles, qui apporte à Saumur la pratique des sauteurs, il précise quelques détails : « le cheval est attaché dans les piliers de bois cylindriques de 25 cm de diamètre de 1,82 m de haut et séparés par un intervalle de 2 m. Leur sommet est protégé par une boule de cuir et pour éviter que le cavalier ne se blesse s'il vient à heurter le pilier. Le terrain entre les piliers est

préparé par un petit talus pour que le devant soit un peu plus

17. Cordier fut le premier Écuyer-commandant du Manège de Saumur de 1815 à 1833.

élevé et éviter de s'enfoncer dans le sol. » rapporté par Musany dans « L'enseignement en France »¹⁸ (Fig. 9. & 9. bis).

Saumur, une tradition qui s'adapte

De l'utilité des sauts.

La pratique des sauteurs, utilisée dans les manèges académiques, était la règle comme en témoignent beaucoup de gravures. Dans son traité, Cordier consacre sur près de 25 pages, une partie aux Sauteurs, il précise : « *L'usage des sauteurs a pour objet de consolider la position des cavaliers de les accoutumer à résister, par leurs ressorts et par leur fermeté, employés à propos, à tous les sauts, réguliers et irréguliers, que peut faire un cheval* »¹⁹. Les planches de Aubry sont un excellent exemple des sauts à l'époque de L'Hotte. On retrouvera cette pratique dans les manèges parisiens, y compris pour les cavalières en selle d'amazone. Les séances aux piliers étaient hebdomadaires dans les cours d'élèves Sous-maitres et, au Perfectionnement équestre, le Maître de manège avait ce privilège « de faire tomber » les élèves, car le sauteur aux piliers était un véritable siège éjectable tant que l'élève n'avait pas atteint le stade de la décontraction (tant mentale que physique), stade nécessaire pour rester en selle. Mais le général Wattel considérait pourtant que pour les élèves « *les séances de sauteur au pilier, est sans grande utilité pour eux* »²⁰.

Petite anecdote : il était plus confortable de passer en début qu'en fin de séance car le sauteur (on pense au célèbre Mimoso) devenait de plus en plus violent dans ses croupades au fil de la séance. Il était récompensé à chaque chute et hennissait dès que le cavalier était éjecté et recevait de l'avoine dans la vanette préparée à cet effet ! Ce travail aux piliers témoigne de ce lien entre la finalité pédagogique et la formation technique du cavalier dans la droite ligne de la tradition classique. Saumur est la seule école à avoir maintenu jusqu'à la fin du XXème siècle ce type d'exercice.

Saumur, un cas à part

En 1814, l'École de Saint-Germain fut transférée à Saumur et prit le nom d'École d'instruction des troupes à

cheval. M. Cordier, ancien élève de Versailles, défendait

18. Musany. F., « L'enseignement de l'équitation en France », dans *Revue des Deux Mondes*, 1892.

19. Cordier, Jean-Baptiste-Rémy, dit Fréville, *Traité raisonné d'équitation, en harmonie avec l'ordonnance de cavalerie...* Paris, Anselin et Pochard, 1824.

20. Wattel, général Edmond, *Souvenirs équestres*, éditions Le Cadre noir-IFCE, 2022.





l'équitation classique selon les principes de La Guérinière et de Montfaucon. Il rédigea le *Manuel pour le manège de l'École* imposant les principes de Montfaucon pourtant déjà un peu arriérés.

La manière classique de réaliser les airs relevés (Versailles, Aubert) ne permettait pas alors une présentation collective de ces sauts. Saumur a fait évoluer progressivement cette pratique en adaptant les airs relevés, à partir des éducatifs menant à ces sauts comme la croupade, que l'on voit dans les piliers chez Pluvinel.

Ainsi le seul véritable saut d'école classique est la cabriole. Il serait intéressant, de reconstituer dans leur pureté originelle les sauts de ces périodes, à partir des textes, comme l'a fait William Christie en musique baroque pour l'interprétation (partitions et instruments) : cela serait un travail profond et passionnant pour faire revivre la tradition.

Les présentations collectives n'ont pas été sans effets sur l'évolution même des sauts, alors que le dressage des sauteurs était entièrement confié en fait à l'adjudant²¹ chargé des Sous-maîtres.

Les évolutions du style Saumur après 1850.

Mais il n'y a pas que le passage de l'individuel au collectif, forme militaire précisée ci-dessus, qui a évolué à Saumur. En effet, l'évolution de la position des jambes et du corps dans la courbette par exemple s'est faite en plusieurs étapes, et a influencé la technique.

La fixation d'un style et d'une pratique collective s'appuie à Saumur sur la transmission par les Sous-Maîtres. Les interruptions dues aux conflits armés ont rendu cette transmission difficile, comme le rapporte dans ses mémoires pour la période d'après 1918, le général Wattel (Fig. 10.).

L'évolution de la position à Saumur²² (Fig. 11., 12., 13., 14.)

21. Il s'agit en fait du maître de manège, responsable du dressage des sauteurs.

22. Francqueville, Alain, *Quelques étapes marquantes de l'histoire du Manège* - Présentation à la réunion des anciens du Cadre noir du 6 octobre 2022.



FIG. 9. - *Château de Versailles*. © Musée Lambinet - Versailles



FIG. 9. bis - *Au premier plan, la Grande Ecurie et la carrière des exercices (piliers, lices, quintaines, ...)*.

© Musée Lambinet - Versailles



FIG. 10. - *Travail des sauteurs en liberté (manège)* - École impériale de cavalerie, Javaud éditeur à Saumur, Imprimerie Lemerrier & C^{ie} à Paris - 1869 - Extrait de la planche de A. Adam © IFCE





L'évolution

Un témoignage existe sur l'exécution initiale de sauts (de manière individuelle) par un écuyer, lors du premier Carrousel en 1828. Ce témoignage oublié figure pourtant dans une note du très classique Traité d'Aubert, car il assistait à ce premier carrousel²³ : « J'ai vu à l'école de Saumur, lors de fêtes données à Madame, duchesse de Berry, un sauteur en liberté (Le Guerrier) réunissant à une vigueur surprenante une admirable précision. ... Il n'est jamais monté que par un Écuyer (M. Briffault) ... ».

De l'individuel au collectif, les années se passent.

Le témoignage de Charles Aubry dans son Histoire pittoresque de 1834 prouve qu'il n'y a pas encore de reprise des sauteurs. Il faut attendre des années pour qu'un premier témoignage de sauteurs en présentation collective à Saumur apparaisse, on peut l'estimer autour des années 1860. En effet, la première représentation de Sauteurs en liberté en collectif est celle qu'en donne Albert Adam dans son

magnifique Album de 1869 consacré à l'École de cavalerie : Sauteurs en liberté au carrousel. C'est le règne de L'Hotte.

La manière Saumur

Le général Wattel est ici très clair : « Les mouvements exécutés par les sauteurs en liberté à l'École ne sont pas conformes aux airs classiques relevés, appelés « mézair », « courbette », « ballotade », « cabriole... . A Saumur, la cabriole s'apparente à la cabriole classique. »

Une approche naturelle qui respecte les réactions instinctives du cheval dans une progression particulièrement attentive au comportement du cheval, à sa relation avec le dressieur, cette éducation ne doit pas être identifiée à un conditionnement mais plutôt à un jeu basé sur la psychologie. Il repose également sur le repérage de l'aptitude particulière du futur sauteur qui doit être particulièrement doué, les textes classiques pointaient déjà cette importance. Et, d'autre part, le dressieur doit être très expérimenté, ce qu'indique par exemple Wattel²⁴ en distinguant ceux qui présentent des

23. Aubert, Pierre Antoine, *Traité raisonné d'équitation, d'après les principes de l'école française*, Paris, Anselin et Gaultier - Laguionie, 1836, p. 223.

24. Wattel, général Edmond, *Souvenirs équestres*, éditions Le Cadre noir-IFCE, 2022

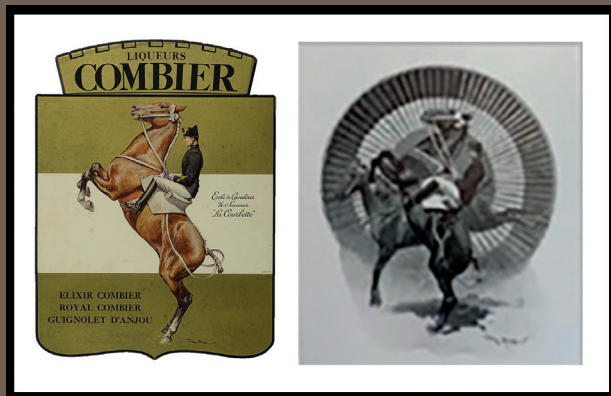


FIG. 11. & 12. - Premier type de courbette : cavalier restant vertical vers 1860-80 © Auteur / DR

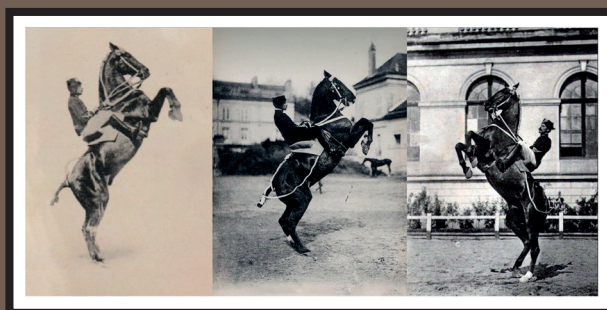


FIG. 13. - Cavalier moins vertical, les jambes ne sont pas avancées vers 1880-1914 © Auteur / DR



FIG. 14. - Le cavalier reste perpendiculaire à son cheval Position actuelle depuis 1930 © Auteur / DR





sauteurs dressés de ceux qui peuvent conduire leur dressage. Ce qui est toujours d'actualité, le nombre des « dresseurs de sauteurs » reste très limité, et l'expérience joue ici un grand rôle.

La dimension du respect du cheval est incontournable car ni la contrainte, ni la violence ne peuvent se concevoir lorsqu'on travaille quelque chose qui frise avec une défense naturelle ! Et c'est la marque de la façon de faire de Saumur, illustration des principes de l'équitation française, particulièrement de cet « emploi des seules forces utiles », selon l'expression du général L'Hotte.

Avec cette présentation en reprise *collective*, la spécificité de l'école de Saumur diffère de la présentation des sauteurs à l'École de Vienne. Saumur présente aussi un sauteur en individuel lors d'un travail commenté des sauts d'école. De manière étonnante ces derniers furent autorisés lors des Jeux olympiques de Stockholm en 1912 comme mouvements de haute école, mais non notés. Dans les Jeux suivants ils furent interdits (Fig. 15.).

À Vienne comme à Saumur, la préparation aux sauts d'école se fait soit à la main soit dans les piliers, où le cheval peut révéler les mouvements pour lesquels il est particulièrement doué, mais il faut un extraordinaire don d'observation, une grande faculté d'intuition, pour déceler à partir des petits indices le talent réel d'un futur sauteur, qui va aborder une progression très délicate et nécessitant méthode, attention, précision et psychologie car on va aux limites de l'équilibre et de la maîtrise de l'impulsion, c'est dire du désir du cheval.

I - L'évolution des présentations publiques contemporaines : La reprise des sauteurs en liberté est un classique et évolue peu au fil des ans. Présentée traditionnellement à 12 sauteurs, parfois 10, et exceptionnellement jusqu'à 16, actuellement 10.

Diversifier, expliquer, ...

Le colonel de Saint-André faisait précéder chacune des reprises d'une présentation commentée pour initier le public aux subtilités et au vocabulaire du dressage académique. Ainsi, le travail d'un sauteur individuel réalisait les différents sauts et le terre-à-terre.

La création d'une reprise de six « sauteurs à la main » eut lieu dans les années 80, détaillée dans l'article *De carrousel*



FIG. 15. - Georges Busson Le Cadre noir au Palais de l'Industrie. © Collection de la Société Hippique Française.

*en galas*²⁵, et elle gardait l'idée de collectif. C'est le capitaine Rémiat qui conçut cette reprise « à la main » : six sauteurs alternaient courbettes et croupades d'ensemble sur des figures en se croisant, la reprise se terminait par une sortie au *terre à terre*. La cabriole était présentée ensuite, en solo, par le meilleur cabrioleur. Cette reprise était accompagnée de musiques de cuivres Renaissance.

Les techniques de dressage conservées à Saumur sont décrites par deux anciens très expérimentés dans les sauteurs : M. Barry dans son livre très complet de 2005, et M. Guntz, qui, pour sa part, présente l'ensemble de la méthode de dressage des sauteurs en vigueur au Cadre noir de 2006 .

Les Piliers vivants.

Une autre originalité typiquement saumuroise associant pédagogie et tradition : du fait de l'impossibilité d'emporter les piliers lors des déplacements, il fallait trouver une idée pour présenter ce travail si spécifique à Saumur. L'idée vint de remplacer les deux piliers par des sous-maîtres qui marchaient puis s'arrêtaient lorsque le cheval devait piaffer pour une courbette ou pour une croupade, ce qui permettait au nombreux public de voir de près les indications discrètes du maître de manège qui donnait les indications pour manier le sauteur. Les premières années, je commentais ce travail qui finissait monté. Sur la selle à piquer, un sous-maître démontrait son liant et sa solidité en selle dans une forme ancienne de mise en selle.

Les présentations à Saumur :

Des reprises habituelles du vendredi, on passa à la création d'un Gala dont le premier eut lieu au Manoir de Launay²⁵ où des piliers avaient été installés spécialement. *La*

25. Francqueville, Alain, « De carrousel en galas », dans *Revue des Amis du Cadre noir* n°93 de 2020





la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Alain Francqueville

Ancien écuyer du Cadre noir

Président de la

Mission française pour la culture équestre

Bibliographie

Reprise des Sauteurs en liberté était habituellement à 12, voire plus, mais tout évolue, il y eut même un projet de suppression des Sauteurs. Désormais, la reconnaissance par l'inscription à l'Unesco assure la pérennité des présentations de cet élément très représentatif de l'équitation de tradition française²⁶ (Fig. 16.).

Conclusion

Après l'apparition des airs relevés, devenus des sauts d'école durant le XVII^e siècle, ceux-ci trouveront une forme stable au XVIII^e par le travail aux piliers et leur présence dans les carrousels. L'École de Saumur les a utilisés pour développer la solidité en selle de ses élèves, puis la présentation des sauteurs a évolué pour devenir au milieu du

XIX^e siècle des reprises collectives dont les mouvements sont réalisés avec ensemble, ce qui est la spécificité de Saumur. Autre particularité, au fil des ans la position du cavalier évolue lentement vers une esthétique nouvelle : celle de l'École de cavalerie qui met en évidence la maîtrise de l'équilibre dans une confiance totale et réciproque, c'est cela la marque des sauteurs de Saumur.

On pourrait envisager, à l'instar de la musique baroque et des *Arts florissants* de William Christie, de faire revivre au nom de la tradition française, quelques pratiques anciennes relatives aux 7 sauts de l'ancienne école, comme la balotade, la groupade ou même la pesade. Un défi pour restituer après 200 ans d'existence ce qui avait tant plu à Aubert lors du premier Carrousel de Saumur et qui reste une expression du style « à la française ». La conservation des sauteurs dont l'histoire est si étonnante justifie à elle seule l'inscription de l'Équitation de tradition française inscrite par l'Unesco sur

La Noue, Pierre de, *La cavalerie française et italienne*, Strasbourg, 1620.

Pluvinel, Antoine de, *L'Instruction du Roy en l'exercice de monter à cheval*, Paris, 1625 .

La Guérinière, François Robichon de, *École de cavalerie*. Paris, 1733.

Cordier, Jean-Baptiste, *Traité raisonné d'équitation en harmonie avec l'ordonnance de cavalerie*. Paris, 1824.

Aubert, P.-A., *Traité raisonné d'équitation d'après les principes de l'École française, atlas*, 1836.

Aure, Antoine comte d', *Traité d'Equitation, précédé d'un aperçu des diverses modifications et changements apportés dans l'équitations du XVI^e jusqu'à nos jours...*, Paris, Leneveu, 1844.

Bogros, Denis, *Cours d'histoire de l'équitation*, 1973.

Digard, Jean-Pierre, *Chevaux et cavaliers arabes dans les arts d'Orient et d'Occident*, Paris, 2002.

Barry, Jean-Claude, *Traité des airs relevés*. Éditions Belin, 2005.

Guntz, Jean-Louis, *Sauteurs en liberté (précis de dressage des sauteurs)*, diffusion Agence cheval de France, 2006.

Les arts de l'équitation dans l'Europe de la Renaissance, VI^e colloque de l'École nationale d'équitation au château d'Iron (4 et 5 octobre 2002), sous la direction de Patrice Franchet d'Espèrey. Actes Sud, 2009.

Roche, Daniel, *Histoire de la culture équestre*, tome 3, *Connaissance et passion*, Éditions Fayard, 2015.

Lagoutte, Jean, « L'image du Cadre noir, sa construction », *La Revue des Amis du Cadre noir*, n°88, 2015.

Tomassini, G.-B., *Le opere della cavalleri*, Cavour Libri, 2013.

Francqueville, Alain, « Aubert ou la défense illustrée de l'école française », dans *La Revue des Amis du Cadre noir*, n°90, 2017.

Wattel, général Edmond, *Souvenirs équestres*, Éditions Le Cadre noir-IFCE, 2022.

26. Inscription par l'Unesco sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité en novembre 2011



La lettre et l'esprit du dressage

Aimé des passionnés, questionné par ceux qui se lamentent d'un passé perdu, le dressage reste mal connu, alors que les valeurs qui le fondent sont confrontées à de nouvelles perspectives dans un incroyable développement. Évoquons ici les héritages, les évolutions, les enjeux de cette discipline devenue sportive, alors même que nous fêtons les 100 ans de la naissance des fédérations. Délaissant l'origine de ses pratiques, où la domination du cheval se justifiait par la finalité guerrière, l'équitation évoluait grâce aux jeux d'exercice¹, tournois, joutes, tauromachie. Progressivement l'équitation de cours changeait cette finalité pour une forme plus savante : celle du paraître avec l'illusion d'un cheval qui agirait de lui-même par un dressage ambitionnant de « parfaire la nature par la subtilité de l'art ». Les critères de la beauté équestre s'adaptent à l'idéal « classique » dont La Guérinière reste une référence. La période postévolutionnaire et romantique renouvelle les méthodes, le répertoire ; de nouveaux moyens apparaissent. L'idéal prend une forme d'expression inattendue : d'un côté vers la nature et l'équitation à l'anglaise, et d'autre part la recherche du spectaculaire avec le cirque qui bouleverse l'enseignement traditionnel, alors que P.-A. Aubert, le dernier défenseur de l'école française classique, rappelle l'exigence du style. Un demi-siècle plus tard, le projet olympique donne un nouveau souffle en créant des confrontations qui changent l'esprit du dressage en ouvrant une nouvelle ère.

Dresser

Revenons pour commencer sur le terme « dresser ». Il apparaît pour la première fois dans le titre du livre de Newcastle². Ce mot ne réapparaîtra qu'en 1781 chez le baron de Bohan³, puis chez Alphonse de Lamartine : *Pour*

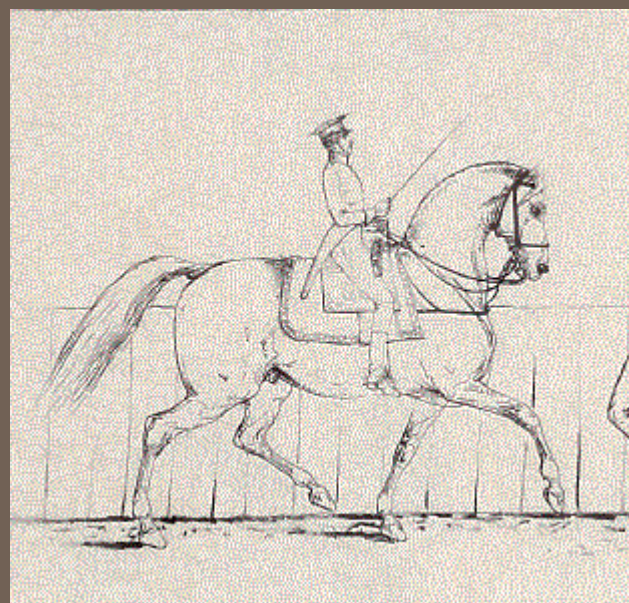
1. Jean-Jules Jusserand, *Les Sports et jeux d'exercice de l'ancienne France*, éd. Champion, 1986

2. William Cavendish, duc de Newcastle, *Méthode nouvelle, Invention nouvelle de dresser les chevaux, les travailler selon la nature et parfaire la nature par la subtilité d'un art*, éd. française, Anvers, 1658.

3. Général baron de Bohan : in *Examen critique du militaire français*, tome III, 1781.

assister au dressage des jeunes chevaux (cours familial de littérature, 1866). Jusqu'à cette date, les traités sont : d'équitation, de cavalerie, de manège, d'art équestre, d'art de l'équitation, le terme « dressage » n'est utilisé dans son sens moderne que plus tardivement, avec James Fillis, en 1890, dans ses *Principes de dressage et d'équitation*. Le mot devient alors à la mode. S'ensuivra la publication, en 1912, du *Manuel d'équitation et de dressage* du ministère de la Guerre, le futur *Manuel d'équitation fédéral*. La question est bien posée par Fillis dans son *Journal de dressage* : « Quand on voit le cheval tout dressé, obéissant, comme avec plaisir, dans la souplesse et dans la légèreté, aux aides si fines qu'elles échappent à tout autre qu'un connaisseur, il peut sembler aux ignorants qu'il n'y a là qu'un vulgaire apprentissage mécanique à la portée de toutes les patiences. » Il précise avec clairvoyance : « Le cheval dressé est tout à l'opposé du cheval routiné. Le cheval dressé, sous son cavalier, c'est le cheval non pas soumis

FIG. 1. - Attitude remarquable du trot rassemblé.
Dessin extrait de l'atlas du *Traité raisonné d'équitation*
d'après les principes de l'École française de P.-A. Aubert (1836)
© Domaine public





mais uni à l'homme dans l'intimité des réflexes communs qui se commandent avec une économie de moyens, une délicatesse infinie par une succession de nuances mouvantes de l'un à l'autre, c'est l'harmonie parfaite de deux organismes fondus où l'autorité vient du seul cerveau de l'homme gouvernant par le moindre effort le fin équilibre instable de la double nature, c'est l'homme cheval d'une énergie centuplée. »⁴

Le « dresseur » est confronté à plusieurs approches qu'il tient en même temps de l'histoire, des traditions, des usages, « *c'est tout ce passé de travail et de gloire qui constitue la tradition française dont le Manège de Saumur est le sanctuaire. Ce culte de la tradition n'exclut pas l'amour du progrès. Les moyens d'investigation de plus en plus précis de la science permettent aux écuyers instructeurs de perfectionner leurs méthodes d'enseignement. Ce n'est pas abaisser un art que de le maintenir en accord avec la science* », écrit le colonel Danloux dans un article du *Figaro* de 1931. Plus récemment, des apports de la science contribuent à influencer le sport de haut niveau par ses règles et la norme du cheval bien dressé.

1) Transmettre et garder l'esprit

Les connaissances du dressage se précisent par des publications qui font bouger certaines frontières ou certitudes, les apports des études comme de la philosophie explorent la brèche entre passé et présent, « *aujourd'hui la tradition est parfois considérée comme un concept essentiellement romantique, mais le romantisme ne fit rien d'autre que de mettre le débat sur la tradition à l'ordre du jour du XIX^e siècle. Sa glorification du passé ne servit qu'à marquer le moment où l'âge moderne était sur le point de transformer notre monde dans son ensemble, à tel point qu'une confiance en la tradition allant de soi n'était plus possible. La fin d'une tradition ne signifie pas nécessairement que les concepts traditionnels ont perdu leur pouvoir sur l'esprit des hommes.* »⁵ Dans le domaine de l'équitation, où la technique tient une

part prépondérante, la tendance actuelle est d'échapper au poids du passé, à ses traditions, ce qui se traduit par un appauvrissement du sens des mots et des références. Notre mémoire collective résiste mal au pullulement de nouveaux concepts, même dans nos institutions. Parler de cassure aurait peu de sens, mais la terminologie est mise à mal, avec pour conséquence de faire évoluer le message technique qui devrait, comme en musique, rester d'une précision absolue car au cœur du processus de transmission dont les mots⁶ fixent la lettre et l'esprit.

Le poids que représente la tradition ne justifie pas une résistance à tout progrès. Saumur l'a montré autrefois avec l'évolution des sauts d'école, de la monte en avant, mais aussi par son implication constante dans la compétition. Selon le général Durand, ces confrontations « *permettent d'étalonner les sensations justes* » et contribuent à faire progresser l'enseignement et la technique avec, par exemple, l'importance de la détente, de la récupération active et du travail rond et bas. Aux écuyers et entraîneurs de maîtriser ces apports tout comme leurs limites. À eux de réagir en cas de dérive, comme face à l'utilisation excessive du « ramener outré » (« *hyperflexion* » en anglais), interdit depuis douze ans par la Fédération équestre internationale (FEI), et pourtant préconisé dans l'école bauchériste pour obtenir une soumission totale, indispensable au cirque, et aboutir à la légèreté. Au fil des ans on constate qu'un procédé peut être détourné ; méfions-nous des interprétations réductrices qui font oublier l'esprit et la règle.

2) La lettre : la référence par les mots

La lettre fixe les notions fondamentales, les références, exprime de grandes vérités mises en avant par des auteurs reconnus, « *l'équitation s'est modifiée, en raison des besoins et des goûts des différentes époques, de la nature des chevaux répondant à chacune d'elles. Mais, à l'inverse des sciences, on ne saurait dire que l'équitation, pas plus que les autres arts, ait*

4. James Fillis, *Journal de dressage*, 1903 et *Dressage et emploi du cheval de selle*, 1904. Réédition Jean-Michel Place.:

5. Hannah Arendt, *La Crise de la culture*, 1954, trad. 1972, éd. Gallimard.

6. Raison pour laquelle, avec l'appui du général Durand, j'ai pu constituer un *Lexique des 100 mots du dressage* pour la Fédération, largement diffusé et associé à l'*Échelle de progression* depuis 2011.





suivi une marche progressive avec les temps. Les grandes vérités équestres apparaissent à toutes les époques, sont de toutes les écoles, et entre les doctrines des différents mais vrais maîtres se trouvent de nombreux points de connexité, qu'un parti pris ou des rivalités d'écoles ont seuls pu empêcher de reconnaître. »⁷

Le tact équestre. « Aucune méthode, quelque logique et bien ordonnée qu'elle puisse être, ne saurait donner des résultats infaillibles ; toute action équestre exigeant, pour obtenir l'effet qu'on attend, ce qu'aucun écrit ne saurait donner : l'à-propos et la mesure, autrement dit le tact équestre. Ici, surtout, on peut dire : "Tant vaut l'homme, tant vaut le moyen." »⁸

« **L'impulsion** et les effets dont l'ensemble circule du cavalier au cheval et du cheval au cavalier sont comme une balle élastique. L'éperon va pour ainsi dire chercher cette balle aux membres postérieurs du cheval et la fait monter près des talons du cavalier ; et là, passant par l'assiette, elle remonte au garrot, suit la partie supérieure de l'encolure jusqu'au sommet ; arrivée à la nuque, elle tombe dans la bouche, où les mains la reçoivent et, lui faisant suivre la partie inférieure de l'encolure, la ramènent à son point de départ, d'où elle est ramassée et renvoyée de nouveau par les jambes. C'est donc un circuit que parcourt continuellement la balle tant que l'on tient le cheval rassemblé. Seulement, pour que la comparaison soit tout à fait exacte, il faut dire que c'est un ballon qui part des jambes et arrive à la bouche et que c'est une bille qui en revient. » James Fillis⁹.

« **L'appui** à pleine main, qui fait la meilleure bouche, c'est lorsque le cheval, sans peser ni battre à la main, a l'appui ferme, léger et tempéré : ces trois qualités sont celles de la bonne bouche d'un cheval, lesquelles répondent à celle de la main du cavalier, qui doit être légère, douce et ferme. »¹⁰ Cordier, écuyer en chef dès 1815, reprend la définition classique de l'appui et précise : « Lorsque l'on jugera que le cheval goûte son mors, qu'il obéit à toutes ses impressions, qu'il a de l'appui, c'est-à-dire qu'il supporte le soutien de la main sans difficulté, sans peser à la main, sans tendre le nez, et qu'il ne montre pas

d'impatience lorsqu'il fait agir le mors... »¹¹

Le contact, mot qui correspond de nos jours à celui d'appui défini comme ce « rapport qui existe entre la bouche du cheval et la main du cavalier lorsque les rênes sont ajustées. Les qualités du bon contact sont : une relation de l'arrière vers l'avant stable et confiante ; la symétrie et le moelleux. Le bon contact résulte de la poussée des postérieurs qui passe "par le dos" et la nuque. Il s'exprime dans la rondeur, le cheval étant capable de se déplier dans le bon sens : vers l'avant et vers le bas. »¹²

La légèreté, nous dit le général L'Hotte, correspond à « l'emploi des seules forces utiles », l'utile fixe le degré voulu comme témoin de l'attention du cheval dans sa perméabilité aux aides. La polysémie du mot entraîne encore des débats, lire le général Decarpentry¹³.

D'autres mots ont une place aussi essentielle dans l'équitation française comme : impulsion, équilibre, élasticité, mise en main, rassembler, cadence, ... Ils sont si importants qu'ils font l'objet du tome premier d'*Équitation académique*, que présente le général Decarpentry : « Ce livre n'a rien d'un corps de doctrine. Ce n'est même pas non plus l'exposé d'une méthode, mais un répertoire de procédés classés dans l'ordre de leur emploi, et, en somme, un simple manuel de cuisine équestre », une référence néanmoins pour tous les entraîneurs.

La manière française, d'après le lieutenant-colonel Margot : « Toutes les écoles sont d'accord, la diversité est dans le style. Ce style, expression d'une doctrine, est le reflet des traditions d'une nation, de la culture et de son élevage. Nous sommes des Latins, épris de liberté, peu à l'aise dans une discipline étroite. Issus comme nous de notre sol, nos chevaux sont des chevaux latins, brillants, personnels, possédant parfois des articulations fragiles. Eux non plus ne se plient pas de bonne grâce à la contrainte. Le travail enfermé les rebute et, s'il ne brise leur moral, casse à jamais leurs ressorts. »

Adaptée en conséquence à notre tempérament et à celui de nos chevaux, la doctrine française rejette le travail en force et préconise une équitation de flexibilité. C'est là son originalité. Dans *Questions équestres*, le général L'Hotte a magistralement défini cette doctrine. En voici les idées directrices : « Envisagée d'une manière générale, l'équitation

7. et 8. Général L'Hotte, in *Questions équestres*, 1906, chapitre XIII, éd. Plon-Nourrit, réédition J.-M. Place, 1991.

9. James Fillis, *Principes de dressage et d'équitation*, Flammarion, 1892. Prolongateur passionné de l'école bauchériste, il publie avec l'aide de son élève et ami Georges Clemenceau. Nommé écuyer en chef à Saint-Petersbourg, on porte à son crédit les nombreux succès de l'école russe en compétition.

10. La Guérinière, *L'École de cavalerie*. Seconde partie, chapitre premier : « Pourquoi il y a si peu d'hommes de chevaux », chapitre des Termes de l'art, 1729, 1733.

11. Cordier, *Traité raisonné d'équitation*, 1824

12. *Lexique fédéral des 100 mots du dressage*, FFE, 2014.

13. Decarpentry, *Baucher et son école*, 1948, réédition J.-M. Place, 1987.





est l'art de régir les forces du cheval. [...] Nous serons maîtres de régir ces forces musculaires du moment où nous aurons su marier intimement l'impulsion à la flexibilité élastique des ressorts. [...] En équitation française, tout est flexibilité : le ramener, flexibilité du bout de devant ; le rassembler, flexibilité des hanches ; la légèreté, à son suprême degré, « flexibilité élastique et moelleuse de tous les ressorts. (Fig. 2.) [...] La flexibilité enfin trouve son expression dans l'attitude générale du cheval, or c'est l'attitude qui signe la valeur d'un dressage. » La souplesse est surtout fonction du jeu élastique du dos qui doit apporter sa contribution à la marche. Plus que jamais, se rappeler les mots du général Wattel : « Tout mouvement mal fait est non seulement inutile, mais nuisible, or pour qu'un assouplissement soit utile, trois conditions doivent être réunies : "impulsion, cadence, décontraction". »¹⁴

Ces notions fondamentales, exprimées par des mots vont perdurer dans un nouveau contexte, celui du sport.

3) Le projet olympique ouvre l'ère de la compétition

Après le temps des guerres, des carrousels, du cirque vient l'ère du sport. Coubertin en relançant les Jeux olympiques modernes rend nécessaire la naissance des fédérations équestres dont la Fédération française commémore le centenaire avec la parution chez Flammarion du livre *Un siècle d'équitation*¹⁵.

14. Le texte complet du lieutenant-colonel Margot a été publié par les Amis du Cadre noir en 1978, et repris dans la *Revue de l'École nationale d'équitation*, n° 10, de septembre 1995.



FIG. 2. - Le ramener, dessin du lieutenant-colonel Margot © Lieutenant-colonel Margot

15. Cf page 98 pour la présentation de ce livre, éd, Flammarion, 2021

Le premier concours de dressage a lieu en 1873 en Autriche, les compétiteurs sont très majoritairement officiers, montrant l'intérêt de la compétition autant pour l'instruction que pour l'amélioration de la remonte. Si l'équitation n'est pas représentée aux JO de 1896, la concurrence est bien maigre lors des Jeux suivants, car peu de pays ont maintenu un niveau équestre suffisant. Les compétitions naissent néanmoins en ce tout début du xx^e siècle, comme avec le championnat du cheval d'arme, alors que le capitaine Caprilli révolutionne la monte à l'obstacle, et que le général L'Hotte écrit *Questions équestres*^{note 7}.

La lettre et l'esprit, selon les règles de la FEI

Si des concours internationaux sont mis en place pour préparer les Jeux olympiques, ce n'est qu'en 1929 que la Fédération équestre internationale (FEI) publie le premier règlement des compétitions¹⁶ de dressage dont les règles et définitions restent la base des concours actuels. Il est conçu à l'origine, pour permettre d'évaluer, selon le général Decarpentry, « la qualité relative du travail exécuté par les différents candidats »¹⁷, la FEI « créant en 1929 un concours international de dressage, a eu pour but de préserver l'art équestre¹⁸ des altérations auxquelles il peut être exposé et de le conserver dans la pureté de ses principes pour le transmettre intact aux générations futures. »

La FEI fixe les règles, aboutissement d'une culture européenne ancienne, qui intègrent des apports de novateurs, comme F. Baucher, face à la tradition que représentent L'Hotte et Steinbrecht¹⁹. Les rédacteurs Decarpentry et

16. Ce premier règlement doit pour beaucoup à deux personnalités : le général Decarpentry (pour la France) et le général comte Von Holtzing Berstett (pour l'Allemagne).

17. Général Decarpentry, *Équitation académique*, chapitre premier, éd. Hazan, 1949.

18. Les rédacteurs se sont bien gardés de préciser ici un modèle particulier, et cela peut donc s'appliquer aux différentes écoles en présence.

19. *Le Gymnase du cheval*, 1886 puis 1892. Traduction du commandant Dupont, préface du général Decarpentry, éd. Elbée, 1985.





Von Holzig-Berstedt élaborent des règles qui s'inspirent de ces différentes écoles, permettant de sauvegarder le dressage classique, d'en officialiser les fondements sans privilégier une méthode, ni un élevage.

Le but et les principes généraux figurent en tête du règlement de dressage de la FEI que complète désormais un code de conduite pour le bien-être du cheval qui concerne tous ceux qui sont impliqués dans les compétitions et qui doivent y adhérer. « Admettre et accepter à tout moment que le bien-être du cheval soit primordial et prédomine sur toutes les autres exigences. Le bien-être du cheval ne doit jamais être subordonné à des influences de compétition ou commerciales. Les points suivants doivent être particulièrement acceptés concernant le bien-être en général et notamment concernant les cinq points suivants [que nous ne détaillons pas ici] : la bonne gestion des chevaux ; les méthodes d'entraînement ; le ferrage et la sellerie ; ainsi que le transport, [...] »

Le bien-être du cheval ne consiste pas à le remettre dans cet état de nature, cher à Jean-Jacques Rousseau, où il vivrait libre et heureux, pas plus que de le travailler sans mors, sans selle, sans cavalier... le réduisant au statut d'animal de compagnie. Mais bien de mettre en valeur ses capacités en respectant sa sensibilité. Compagnon de l'homme dans ses combats, ses déplacements, ses travaux, il a pris rang comme athlète partenaire livrant ses étonnantes possibilités grâce à la complicité qu'il peut établir notamment dans le champ sportif réglementé, mais aussi dans le champ du spectacle.

Les principes fixés par la FEI²⁰ : « Le dressage a pour but le développement du cheval en un athlète heureux à travers une éducation harmonieuse. Avec pour résultat de rendre le cheval calme, souple, décontracté et flexible, mais aussi confiant, attentif et perçant, réalisant ainsi une entente parfaite avec son cavalier. Ces qualités se manifestent par : la franchise et la régularité des allures ; l'harmonie, la légèreté et l'aisance des mouvements ; la légèreté de l'avant-main et l'engagement des postérieurs, dont l'origine est due à une impulsion toujours en éveil ; l'acceptation du mors, avec soumission/perméabilité sans force ou résistance[...]. Le cheval donne ainsi l'impression de réaliser, de son propre consentement, ce qui lui est demandé. Confiant et attentif, il se livre généreusement aux demandes de son cavalier [...]. Le cheval doit être "dans la main", l'encolure étant plus ou moins soutenue et arrondie, selon le degré de dressage et suivant l'étendue et le rassembler de l'allure, acceptant le mors

20. Règlement de dressage de la FEI, chapitre premier, article 401 : « But et principes généraux du dressage ».

et témoignant d'un contact léger, stable, doux et soumis [...]. »

Ce texte de référence, rédigé il y a près d'un siècle, a fait l'objet de peu de modifications ; il devrait être plus connu.

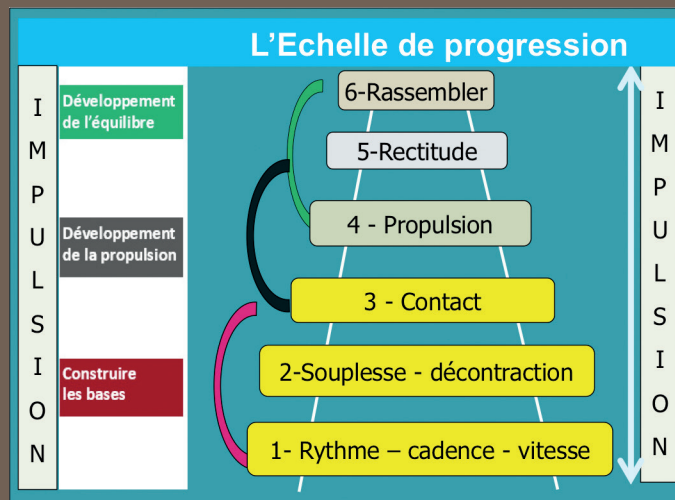
4) Doctrine française et technique²¹

Les travaux sur la doctrine ne sont pas légion, des réflexions particulièrement intéressantes ont été présentées par le colonel Francart²² dans la revue de l'École : « Une doctrine ne peut se contenter d'exprimer l'esprit dans lequel se pratique une discipline. Elle définit un but à atteindre, ce vers quoi doit tendre le pratiquant de la discipline que l'on pourrait encore appeler style, et qui est la forme donnée à l'expression de l'esprit. [...] L'esprit d'une discipline rejoint le mystère de l'esprit humain. » « L'esprit de l'équitation française s'exprime à travers ce qui est un sentiment fugitif, qui peu à peu devient une expérience renouvelée et que l'on pourrait nommer l'harmonie. Celle-ci constitue le but à atteindre. » « Cette recherche de l'harmonie s'exprime à travers deux objectifs : la légèreté²³ du cheval ; la libre expression de la personnalité du cheval et du cavalier. »

C'est bien dans cette ligne que la FEI a défini les objectifs et les principes généraux du dressage, ainsi

21. VII^e colloque de l'ENE : « Saumur, la doctrine, 2004 ». *Doctrine et compétition*, par Alain Francqueville, éd. Lavauzelle, 2011.
22. Extraits de l'article « Réflexions pour la définition d'une doctrine de l'équitation française », in *L'Équitation*, revue de l'ENE n° 11, 1996.
23. La polysémie de ce mot invite à le prendre ici dans le sens du général L'Hotte, et non dans la conception plus réductrice du bauchérisme de la 2^e manière.

FIG. 3. - Les facteurs de l'échelle de progression (FFE-SHF)
© Alain Francqueville





que les qualités visées et relayées activement par nos institutions. La mise en œuvre en est facilitée par l'échelle de progression qui en fixe les six facteurs constitutifs schématisés ici. C'est le fil directeur des entraîneurs, des cavaliers dans le travail des chevaux et des juges pour l'évaluation.

Si la doctrine vise le pourquoi, l'enseignement et les méthodes visent le comment que colonel de Saint-André analyse dans un texte de référence, *Doctrine et méthodes*²⁴. Les grands auteurs classiques n'ont pas souvent proposé de démarche complète, ils décrivent en fait une succession d'exercices. L'Hotte, pour sa part, reste assez distant relativement au choix d'une méthode, se centrant sur la finalité et les valeurs, analysée dans un précédent article²⁵. Le général Decarpentry choisit, pour la Fédération française, *La méthode de haute école de Raabe*, illustrée par le lieutenant-colonel Margot²⁶.

Les auteurs, qui sont des écuyers, témoignent des techniques et procédés de leur époque. La brutalité d'un La Broue sera vite oubliée, viendront les enrênements avec Newcastle, les doubles piliers avec Pluvinel, l'épaule en dedans avec La Guérinière, le ramener outré avec Baucher, la monte en avant avec Danloux, la décroissante avec Jean d'Orgeix, etc. Ce sont des moyens, mais, comme dit le général L'Hotte : « *Tant vaut l'homme, tant vaut le moyen.* » Bénéficiant de toutes ces expériences, les bonnes comme les moins bonnes, les pratiques d'aujourd'hui montrent une approche plus fine de la psychologie et de la biomécanique équestre, et visent aussi à mieux prendre en compte ce lien entre l'affectif et le corporel. C'est, à mon sens, une des évolutions majeures des temps actuels : optimiser l'ensemble cerveaux et corps de deux êtres vivants. Ces connaissances, étalonnées par la compétition, permettent d'aboutir à des locomotions régulières, brillantes et expressives, qui résultent des progrès de l'élevage et d'une gymnastique mieux conçue. La comparaison des reprises actuelles à celles des premières compétitions olympiques est sans appel. Bien évidemment, si on réduit la focale sur quelques points particuliers, on perçoit que des progrès sont encore possibles, soulevant aussi des questions : quelle équitation de dressage pour demain ?

24. In *Le Cadre noir*, de Paul de Cordon, éd. Julliard, 1975.

25. *L'Hotte, la question de la méthode* par A. Francqueville, in *Revue des Amis du Cadre noir*, n° 90, 2017.

26. Général Decarpentry, *Équitation académique*, tome II, éd. Berger-Levrault, 1957.

Les principes classiques sont-ils renforcés ? L'esprit, l'idéal, n'est-il pas altéré par la finalité sportive ? Est-ce alors la perte de l'esprit du dressage ou le début d'une nouvelle ère ?

Vous avez dit tradition ?

La lettre et l'esprit passent par la connaissance du passé, guidée par un certain culte de la tradition, mais « *ce culte de la tradition n'exclut pas l'amour du progrès* »²⁷ écrivait le colonel Danloux ; il savait de quoi il parlait. Quand on a un trésor, il faut le partager et diffuser ses principes, ses textes. Ne laissons pas faner cette culture et défendons la face aux attaques de personnes qui contestent notre relation à l'animal dans la société. Le cheval n'y a pourtant jamais n'a été si impliqué, et dans tant de dimensions pacifiques : éducatives, ludiques, sportives, artistiques et de loisir, alors que son emploi s'était limité des siècles durant au transport, à la guerre et à l'agriculture. Sachons garder la place acquise par la « *plus noble conquête de l'homme* » (Buffon) et résister à cette conception trop manichéenne que le général Durant qualifiait de « vision réductrice », portée par une poignée de passionnés de dressage qui se lamentent sur l'évolution de l'équitation dans le brouillard malsain des réseaux sociaux.

Cultivant un commérage opportuniste à destination d'une minorité, ils essayent de faire croire que la tradition classique serait ailleurs ; mais où ?

Il nous faut convaincre en *montrant* des modèles à la fois crédibles et conformes à cet idéal dont témoigne la haute compétition tant en concours complet, qu'en saut d'obstacles et en dressage. Convaincre en faisant référence aux auteurs les plus marquants. Convaincre en recentrant l'attention, et c'est une évolution majeure, sur le respect du cheval, son mental, son physique grâce à des connaissances toujours actualisées²⁸. La maîtrise technique enrichie des essais et erreurs du passé comme du présent reste bien en deçà de ce qu'elle pourrait être. Comme en littérature, ou en musique classique, ce ne sont pas les critiques qui

27. « La tradition : le Manège de Saumur », article du colonel Danloux, publié dans *Le Figaro artistique et illustré*, février 1931.

28. On doit faire ici référence au lieutenant-colonel Blacque-Belair, écuyer en chef, qui a préfacé l'ouvrage du philosophe cavalier Gustave Le Bon qui ouvrait alors de nouveaux champs d'étude incluant les sciences lors de la parution de *L'Équitation actuelle*, en 1913. Réédition J.-M. Place, 1990.





ont fait avancer l'art mais les artistes, tels que dans notre domaine : Lesage, Filatov, Chammartin, Le Rolland, Theodorescu, Otto Crepin, Balkenholl, Hester, Gall, Dujardin, Schutt-kerry,... La liste est particulièrement longue de ceux qui ont marqué la discipline par leur équitation et leur maîtrise d'une gymnastique progressive, reposant sur des bases solides, qui aboutit de nos jours à ces locomotions si expressives, si artistiques, pour le plaisir d'un large public.

Pour ne pas se tromper d'adversaire, on doit élargir un peu la focale, car se sont de nouvelles nations qui sont apparues en dressage sur le devant de la scène depuis cinquante ans : Hollande, Espagne, États-Unis, Grande Bretagne, etc. Ces dernières n'ont pas cultivé leur style mais se sont construites en prenant aux autres ce qu'elles avaient de mieux, tout en gardant leurs propres qualités, pour ainsi montrer élégance et émotion.

L'école française repose sur une simplicité de moyens très bien maîtrisés, idéal qui semble toutefois peiner dans l'évolution des techniques de présentation en dressage de compétition, depuis ces trente dernières années, où le succès

privilegie ceux qui mettent le plus subtilement en valeur des chevaux au formidable potentiel génétique.

L'école française, c'est un style et des principes, plutôt que des procédés et des méthodes.

L'école française, c'est la liberté dans le choix d'exercices qui découlent des principes, et l'aboutissement d'une somme de connaissances, de traditions et d'un idéal marqué par une certaine perméabilité entre des courants parfois opposés, qui se complètent et perdurent.

Tous ces facteurs font l'originalité de l'École de Saumur que porte aujourd'hui le Cadre noir, avec une équitation de tradition française qui, par l'élégance dont elle fait preuve, vise à faire vivre la lettre et l'esprit de ce dressage à la française.

Alain Francqueville

*Chef d'escadrons (h), ancien écuyer du Cadre noir,
ex-entraîneur national et chef d'équipe du dressage,
juge international de dressage*



FIG. 4. - Un modèle d'élégance française en compétition. Le Rolland montant Cramique, JO de Munich
© DR



Un siècle d'équitation - centenaire de la Fédération française d'équitation

Le livre du centenaire de la Fédération témoigne d'un phénomène majeur : le changement de statut du cheval et de l'équitation dans la société française. Les débuts sont rappelés avec la relance des Jeux olympiques à l'initiative du baron Pierre de Coubertin en 1896 à Athènes, dans le cadre du Comité international olympique (CIO). Après plusieurs Jeux, ce sont ceux de Paris en 1924 qui vont être le déclencheur. Coubertin souhaite s'appuyer sur des fédérations nationales, d'où leur création dans différents pays à partir du printemps 1921. Étape indispensable pour établir une fédération équestre internationale afin de finaliser des règles sportives.

À l'initiative du baron du Teil, la Fédération nationale des sports équestres voit le jour en France le 24 juin 1921. Elle s'appuie sur la Société hippique française, la Société du cheval de guerre (SCG), l'Étrier, le Polo et l'Union des sociétés d'équitation militaire (Usem).

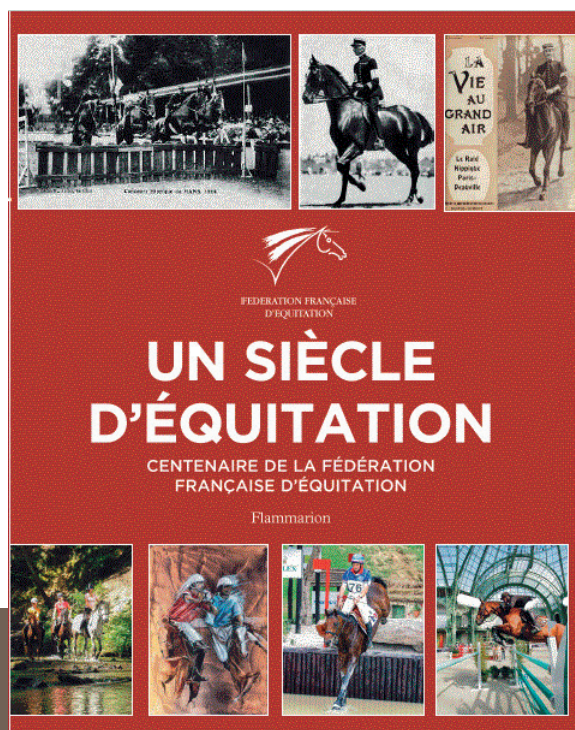
Progressivement, la pratique équestre conquiert le grand public, le monde civil. Alors que les clubs hippiques se multiplient, les sociétés hippiques rurales, urbaines et nationales se développent, permettant cet incroyable essor des établissements et des sports équestres. Avec le développement du tourisme équestre et du « mouvement poney », l'équitation séduit des amateurs de plus en plus nombreux, jeunes, féminins. Ces composantes ont réuni leurs forces vives en 2000 pour faire de l'équitation l'un des sports préférés des Français.

De leur côté, les compétitions se développent, permettant à la France de prendre la tête des nations cavalières, aussi bien par le nombre et le niveau de ses pratiquants, de leurs chevaux, que par les concours nationaux et internationaux qu'elle organise.

De larges sources documentaires comme les archives, l'iconographie et l'histoire sont ici mobilisées pour faire vivre et comprendre ces 100 ans d'une institution centrale du paysage équestre français. Un livre qui témoigne de nos racines, des valeurs et de la culture exceptionnelle qui ont permis le développement des pratiques équestres et la constitution d'un palmarès unique.

Comité de rédaction :

*Pascal Marry, président, Alain Francqueville,
Guillaume Henry et Danielle Lambert.*



MISSION FRANÇAISE POUR LA CULTURE ÉQUESTRE

MISSION
FRANÇAISE
POUR LA CULTURE
ÉQUESTRE



La *Mission française pour la culture équestre* a été créée il y a 10 ans pour soutenir l'inscription à l'UNESCO de l'équitation de tradition française et promouvoir, sur les plans national et international, la culture équestre française, son histoire, ses patrimoines, son éthique et la communauté de ses acteurs.

Placée sous le haut patronage du ministère de la Culture la Mission a pour but :

- de suivre l'inscription par l'Unesco de l'équitation de tradition française (entendue au sens de patrimoine équestre français) sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité ;
- d'agir en faveur de la mise en œuvre de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel signée par la France ;
- de favoriser la reconnaissance de la culture équestre en général et de l'équitation de tradition française en particulier, comme éléments importants du patrimoine, de la culture de l'humanité, de la diversité et de la créativité culturelles ;
- d'encourager et promouvoir la recherche dans ces domaines et agir en faveur de la transmission de la culture équestre française.

La *Mission Française pour la culture équestre* contribue à la réalisation :

- d'actions de conservation et de transmission du patrimoine équestre français ;
- d'actions destinées à mieux faire connaître ses valeurs, comme avec l'animation d'une chaîne YouTube (notamment avec Franck Ferrand) présentant des lieux et des auteurs qui ont marqué l'équitation française et son histoire ; et par la préparation d'un livre blanc dédié à l'Equitation de tradition française ;
- de travaux de recherche et de diffusion des savoirs notamment par des colloques et publications, grâce à son comité scientifique présidé par Sylvine Pickel-Chevalier et constitué d'universitaires et de spécialistes reconnus.

Par les aides financières qu'elle peut recevoir elle favorise les initiatives et apporte sa caution, son patronage et un soutien financier aux organismes et acteurs qui souhaitent promouvoir, notamment chez les jeunes, l'équitation de tradition française dont elle contribue à la diffusion des valeurs qui la sous-tendent, notamment en termes d'éthique et de respect du cheval. A ce titre elle veille à la bonne adéquation des formations tant des éducateurs que des pratiquants car la *Mission* travaille en étroite collaboration avec deux institutions majeures de l'équitation : - l'Institut français du cheval et de l'équitation, - la Fédération française d'équitation, qui soutiennent aux côtés du ministère de la Culture ses actions en faveur de l'Équitation de tradition française.

Alain Francqueville
Le président de la Mission

